

NOTICE
SUR LE
CHANGEMENT DE NOMS
DE LA VILLE DE COMPIÈGNE
DE SES RUES ET DES LOCALITÉS VOISINES
PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Par **M. Alex. SOREL,**

MEMBRE TITULAIRE.

Lorsqu'une révolution s'accomplit en France, et, malheureusement il s'en produit souvent, le peuple se donne le malin plaisir de brûler et de détruire tout ce qui lui rappelle de près ou de loin l'existence du gouvernement déchu et ce qui la plupart du temps devrait-être à ses yeux, un témoignage vivant d'un passé glorieux. *Væ victis!*

Il s'en prend surtout aux dénominations des rues et des localités elles-mêmes, comme s'il suffisait d'un trait de plume ou d'un coup de marteau pour effacer ce que le temps a buriné sur la pierre et pour bannir de la mémoire les souvenirs qui appartiennent désormais à l'histoire.

C'est surtout après la Révolution de 1789 que se développa cette manie de changer le nom des rues ou des localités et le département de l'Oise n'en fut pas plus exempt que les

autres. Le 18 août 1793, notamment, le procureur syndic du district de Compiègne présentait au comité permanent une requête pour que les noms des rues fussent renouvelés sur le champ; et le 25 décembre suivant, le comité rendait un arrêté qui débaptisait vingt des rues les plus connues dans la ville, et dont les noms primitifs étaient empreints d'un sentiment religieux. On leur substitua des dénominations toutes révolutionnaires. C'est ainsi que la rue *des Anges* devint celle des *Sans-Culottes*; la rue *Saint-Nicolas*, se changea en rue *des Thermopyles*; la rue du *Pas-de-Saint-Jacques* fit place à la rue de *Guillaume-Tell* et ainsi de suite (1). Je n'insisterai pas

(1) Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent de la ville de Compiègne.

Séance du 25 septembre 1793.

PRÉSIDENTE DE SCELLIER.

Le Comité s'est occupé de changer les noms des rues et à en baptiser quelques-unes qui n'en avaient point.

Arrête que la place Saint-Antoine porterait dorénavant le nom de place de l'Union.

| | |
|------------------------------------|--|
| La Petite rue Saint-Antoine..... | Rue de la Fraternité. |
| La rue du Cimetière Saint-Antoine. | Rue Franklin. |
| La rue des Anges..... | Rue des Sans-Culottes. |
| La rue Saint-Nicolas..... | Rue des Thermopyles. |
| La rue du Cimetière Saint-Jacques. | Rue de Brutus. |
| La rue du Pas-de-Saint-Jacques... | Rue de Guillaume-Tell. |
| La rue Saint-Martin..... | Rue Barnevelt. |
| Le Cul-de-Sac Saint-Martin..... | Cul-de-Sac de la Vérité. |
| Le faubourg Saint-Germain..... | Faubourg de la Montagne. |
| Le faubourg Saint-Lazare..... | Faubourg des Piques. |
| Le faubourg du Petit-Margny..... | Faubourg de la Régénération. |
| La Porte-Chapelle..... | Porte Thionville. |
| Le faubourg de la Porte-Chapelle.. | Faubourg Thionville. |
| La rue de Plaisance..... | Rue du Jeu-de-Paume. |
| La rue du Chat-qui-Tourne..... | Rue du Salut-Public, — au lieu de rue de la Loi. |
| La rue de l'Image..... | Rue de la Surveillance. |
| La place au Bled..... | Place de la Loi. |
| La place au Change..... | Place du Dix-Août. |
| La rue du Perroquet..... | Rue de l'Abondance. |

(Archives de la Préfecture de l'Oise).

M. Ballyhier, dans *Compiègne historique et monumental* (t. 1^{er} p. 279

davantage sur cette nomenclature qui vous est déjà connue par le travail si plein d'intérêt local que vous a présenté, à l'une de vos séances, notre honorable collègue M. Aubrellicque, dont l'autorité en pareille matière ne saurait être égalée.

Après s'être attaqué aux rues elles-mêmes, l'esprit révolutionnaire s'en prit aux localités voisines. Dès le 3 frimaire (23 novembre 1793), plusieurs membres de la société populaire de Compiègne demandèrent que le nom de la commune de Saint-Jean-aux-Bois fut changé et que le nom de Sainte-Périne fut remplacé par celui de *Maison-Etave*. Plus tard, (15 décembre), les administrateurs du district de Compiègne, sur la demande de ceux du département de l'Oise, leur envoyèrent la liste des communes dont les noms étaient ou devaient être changés. (1)

De son côté la commune de Guise ne fut plus connue que sous la dénomination de *Réunion-sur-Oise*, en vertu d'un

cite un grand nombre d'autres rues dont les noms auraient été changés, le 5 octobre suivant : En voici l'état :

Rue des Minimes, *rue de l'Égalité* ; — Rue Dauphine, *rue J.-J. Rousseau* ; — Rue de la Porte-la-Reine, *rue de la Porte de la République* ; — Rue des Jacobins, *rue des Marseillais* ; — Rue Royale, *rue de la Convention* ; — Rue Saint-Louis, *rue de Mirabeau* ; — Rue des Petites-Écuries du Roi, *rue des Patriotes* ; — Rue des Écuries de la Reine, *rue Beaurepaire* ; — Rue des Cordeliers, *rue de la Liberté* ; — Rue du Château, *rue de la Révolution* ; Rue Vide-Bourse, *rue de la Fédération* ; — Rue de la Porte-Royale, *rue de la Porte de la Fédération* ; — Rue du Paon, *rue Voltaire* ; — Rue des Capucins, *rue Helvétius* ; — Rue Saint-Jacques, *rue des Grands Hommes* ; — Rue Saint-Antoine, *rue Hersan*.

(1) Voici en quels termes la lettre d'envoi était conçue :

Compiègne 25 frimaire l'an 2 de la République Française une et indivisible.
Les administrateurs du district de Compiègne,
Aux administrateurs du département de l'Oise :

Citoyens,

Nous vous envoyons d'après votre lettre du 15 de ce mois la liste des communes dont les noms sont changés ou doivent l'être, à raison de ce qu'ils rappellent des idées de *despotisme, de tyrannie ou de superstition*.

Nous vous observons que le hameau ci-devant *Royallieu*, aujourd'hui,

décret rendu par la convention nationale le 15 vendémiaire an 2 (6 octobre 1793) (1).

Le nom de Compiègne lui-même, ce nom dont les habitants de la ville devaient être si justement fiers, ne trouva pas grâce devant cette rage de destruction. En effet, le 18 novembre 1793, le président de la *Société des amis de la République* proposa de donner à la commune de Compiègne le nom de *Marat-sur-Oise*. La mort de Marat avait causé une grande émotion au sein de cette assemblée. Aussitôt que la nouvelle lui en était parvenue, elle avait décidé que le buste de *l'Ami du Peuple* serait placé dans la salle des séances avec ceux de J.J. Rousseau, de Brutus et de Lepelletier-Saint-Fargeau. Un orateur avait ensuite prononcé un discours funèbre sur « l'assassinat du républicain, mort martyr de la Liberté » et il avait été décidé qu'on célébrerait une fête civique en son honneur (2).

Dès que le président de la *Société des amis de la République* eut formulé son étrange proposition, un membre la convertit en motion et demanda que le

hameau de la Révolution est le seul dont le nom soit changé.

QUINQUET (président). — BERTRAND. — MOTTEL. — THIRIAL. — BERTIN. — J. S. SIVÉ. — LEFEBVRE. — NORMANT.

Suit la liste :

| Noms des communes changés ou à changer. | | Nouveaux noms. |
|---|---------|--------------------------|
| Estrées-Saint-Denis | devient | Etrée-Franciade. |
| Longueil-Sainte-Marie, | — | Longueil-la-Montagne. |
| La Croix-Saint-Ouen, | — | Silvie-sur-Oise. |
| Saint-Sauveur, | — | Sauveur. |
| Marquéglise, | — | Val-sur-Matz. |
| Saint-Etienne, | — | La Queue-du-Bois. |
| Saint Jean, | — | La Solitude. |
| Saint-Crépin-aux-Bois, | — | La Blanchierie. |
| Saint-Léger-aux-Bois, | — | La Chanvrière. |
| Royallieu, | — | Hameau de la Révolution. |

(1) *Collection des lois et décrets* par DUVERGIER, (t. 6 p. 24).

(2) Cette fête fut célébrée à Compiègne le 20 novembre 1793. Voir le récit que nous en avons fait dans le *Guetteur du Beauvoisis*, (t. 2 p. 14 et s.).

drapeau flottant sur l'Hôtel-de-Ville fut enlevé et qu'on lui substitua un plus grand sur lequel on lirait ces mots : commune de *Marat-sur-Oise*.

Cette motion fut adoptée ; on résolut ensuite d'écrire à la Convention pour solliciter la faveur de ce changement de nom, et l'on chargea le président d'aller avec deux membres des autorités constituées et nommées par elle, porter à la Convention le vœu de la Société en même temps qu'on y conduirait tous les objets trouvés dans les églises. »

Cependant cette proposition ne paraît pas avoir été suivie avec autant d'empressement qu'on avait mis d'enthousiasme à la voter. Car le 13 nivôse an II (2 janvier 1794) plusieurs membres de la société populaire se plaignirent de l'absence d'exécution de l'arrêté relatif au changement du nom de Compiègne qui, disaient-ils « rappelait un séjour habité par le despotisme et la tyrannie » et demandèrent à nouveau l'envoi de commissaires à la Convention pour présenter la pétition. La Société fit droit à cette réclamation et désigna deux de ses membres pour remplir cet office. Mais à cette époque, on n'allait pas aussi facilement à Paris qu'aujourd'hui ; il en coûtait beaucoup de temps et surtout beaucoup d'argent, et les patriotes qui étaient probablement plus riches en idées qu'en écus, déclinèrent l'honneur qui leur était réservé par leurs collègues. Aussi à la séance du 16 nivôse (5 janvier 1794) il fut annoncé que « les commissaires nommés dans la précédente séance pour obtenir de la Convention le changement du nom de Compiègne « qui entretenait le souvenir choquant pour des républicains de la demeure du tyran, » en celui de *Marat-sur-Oise*, ne pouvaient remplir cette mission dont ils se démettaient. »

Le procès-verbal ajoute : « Le comité de correspondance, pour concilier une juste économie avec l'intérêt de la société, propose de faire présenter aux Jacobins cette pétition par deux

compatriotes dont le républicanisme et les talents « sont connus, Mathieu, député, et Scellier, juge du tribunal révolutionnaire, et la société adoptant cette proposition s'en rapporte au zèle de ces deux citoyens pour obtenir à cette pétition la faveur qu'elle mérite. »

En attendant l'autorisation de la Convention, les membres de la société populaire s'empressèrent de consacrer entre eux la nouvelle dénomination de la ville. C'est ainsi que dans le procès-verbal de la séance du 30 pluviôse (18 février 1794) figure le passage suivant : « On donne lecture d'une lettre fraternelle de la commune de Paris. Celle de *Marat-sur-Oise*, y est reconnue par cette mère-patrie comme étant bien véritablement à la hauteur des grands principes du républicanisme et comme n'ayant jamais dévié depuis le commencement de la Révolution.

Un autre procès-verbal, en date du 2 du même mois, parle d'une convocation faite par le citoyen *Pioche Dumont* des citoyens de *Marat-sur-Oise* ci-devant Compiègne, pour l'épuration des membres composant les autorités constituées, tribunaux et autres fonctionnaires. Ce citoyen *Pioche Dumont* n'était autre qu'André Dumont que la Convention avait envoyé en mission dans le département de l'Oise. Le rédacteur du procès-verbal avait substitué aux prénoms d'*André*, le mot *Pioche* qui tenait désormais la place de Saint-André dans le calendrier républicain.

Cependant les négociations relatives au changement de nom de la ville de Compiègne se poursuivaient devant la Convention avec une certaine lenteur. Le 20 ventôse (10 mars 1794) la société populaire eut connaissance d'une lettre que lui adressait Mathieu, le député de l'Oise, et dans laquelle il l'informait que la demande était renvoyée au comité.

Quelque temps après, c'était Scellier, le juge du tribunal révolutionnaire, qui écrivait à la même société pour lui rendre

compte des difficultés qu'il éprouvait sur la demande en question.

Puis vint la chute de Robespierre; alors le vent tourna. La société populaire de Compiègne, brûlant ce qu'elle avait adoré, vota à l'unanimité le retrait de l'arrêté relatif au changement du nom de la ville, et dans sa séance du 29 ventôse, elle signalait même une rue qui s'appelait encore *rue Marat*, invitant la municipalité à prendre des mesures « pour faire disparaître tous les noms odieux qui, suivant le procès-verbal, fatiguaient l'oreille de tout bon citoyen. »

Grâce à cette circonstance l'antique cité de Compiègne ne fut point officiellement débaptisée et son noble blason au lion d'azur ne se vit pas terni par le contact impur du sanglant bonnet rouge qui était alors l'emblème de cette démagogie effrénée dont Marat fut l'un des héros.

